

## Prolongation

## Faux médicaments au Gabon : la sensibilisation avant la répression



Photo : D.R

A Franceville, les agents de la DMP conduits par M. Abessolo (g) échantillent ici avec les points focaux.



Photo : D.R

A Oyem, les points focaux attentifs aux propos des experts commis par le ministère de la Santé...

Styve Claudel ONDO  
MINKO

Libreville/Gabon

*Dans la vision des agents de la Santé, – seule administration habilitée à accorder des autorisations d'ouverture des structures pharmaceutiques–, il s'agit préalablement de former les acteurs étatiques à la connaissance de la loi relative à la profession et à l'ouverture des dites structures.*

*Prochaine étape : les sanctions à l'encontre des nombreux promoteurs véreux qui opèrent en toute illégalité, au nez et à la barbe des autorités locales.*

**LES** autorités gabonaises, en tête desquelles le président de la République,

Ali Bongo Ondimba, ne cessent de se préoccuper de la problématique des faux médicaments et leur vente illicite sur le territoire national.

Aussi, afin d'inverser la tendance, le ministère de la Santé a-t-il commis les agents de la Direction du médicament et de la pharmacie (DMP) dans l'arrière-pays. Objectifs : former les points focaux sur la procédure d'ouverture des structures pharmaceutiques.

Le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem sont les provinces récemment visitées par les spécialistes des services de la santé, qui y ont animé des ateliers sur la question. Cette initiative est consécutive à l'analyse situationnelle

réalisée par l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale (Oceac), en novembre 2015.

De ces données mises en exergue lors de la Conférence des ministres de la zone de l'Afrique centrale, en juin 2016–, il ressort que plusieurs facteurs favorisants seraient à l'origine du phénomène des faux médicaments. Parmi ceux-ci, le non-respect de la procédure d'obtention des agréments d'ouverture des structures pharmaceutiques dans les pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac). Particulièrement au Gabon.

**MISSION DE CONTRÔLE\*** D'où cette

mission de contrôle des agents du ministère de la Santé dans les villes de Moanda, Ngouoni, Akiéni et Okondja (Haut-Ogooué); Makokou et Ovan (Ogooué-Ivindo); Mitzic, Oyem et Bitam (Woleu-Ntem).

Dans ces localités, les experts ont, non seulement relevé le non-respect de la réglementation en matière de création des pharmacies, mais aussi une forte propension à la vente de faux médicaments. «Cet état des lieux explique l'objectif général à nous confié par le ministre de la Santé, objectif qui réside essentiellement dans la formation des points focaux. Aussi, s'agissait-il, spécifiquement pour les professionnels déployés dans ces trois provinces, de former les acteurs étatiques à la connaissance de la loi relative à la profession pharmaceutique et à l'ouverture des dépôts pharmaceutiques. De communiquer et vulgariser tous les textes réglementaires relatifs à la mise en place de ces structures. De renforcer les capacités et responsabiliser les départements ministériels partenaires, tout en sensibilisant ces derniers

aux dangers des faux médicaments», explique-t-on à la Direction du médicament et de la pharmacie. Les avancées attendues sont, entre autres, « la diminution des risques liés à la circulation des faux médicaments, la formation à la lutte contre ces produits et le mésusage du médicament. Mais aussi, et surtout, la dynamisation de la collaboration entre tous les partenaires dans ce combat dans l'arrière-pays.»

**SOUS LE COUP DE LA LOI** • «Cette lutte que nous avons entamée par Libreville a tout de suite produit des résultats encourageants. La principale raison étant que nous bénéficions de la présence sur place des autorités gouvernementales. Aussi, les promoteurs des pharmacies font-ils désormais attention à ne plus tomber sous le coup de la loi. Ce qui n'est pas le cas dans l'arrière-pays, où la situation était catastrophique dans les villes récemment visitées par nos équipes. N'importe qui pouvait se lever un matin et commencer à vendre des médicaments, au nez et à la barbe des autorités locales», relève, pour le déplorer, un responsable du ministère

de la Santé.

Dans la vision des autorités sanitaires, seules habilitées à accorder des autorisations d'ouverture des structures pharmaceutiques, il s'agit désormais de préconiser la sensibilisation avant d'envisager la phase de répression. Un agent de la DMP explique: «la répression est inefficace sans éducation préalable. Aussi, avons-nous reçu de la part du ministre de tutelle les instructions de communiquer davantage, notamment par la formation des points focaux. Car, il faut l'avouer, nous avons un peu ras-le-bol de diligenter des arrestations des personnes qui semblaient tout ignorer de nos lois et règlements.»

Passée cette étape de sensibilisation, il reviendra aux promoteurs des pharmacies de se mettre en phase avec les dispositions normatives encadrant l'activité au Gabon. Dorénavant, ceux-ci devront justifier d'un document exclusivement signé du ministre de la Santé. Les contrevenants à ces mesures pourraient subir les foudres de la justice, met-on en garde du côté de ce département ministériel.



Photo : Alexis NDONG SIMA

...sur le mode opératoire des promoteurs véreux. Comme ces deux vendeurs illicites interpellés dans cette ville, en octobre 2015.



Photo : D.R

Les formateurs posant avec les agents des administrations partenaires à Makokou.